

Règlement Challenge

Buts :

- Re dynamiser la coupe (temps supplémentaire au championnat)
- Pas d'équipe éliminée
- Sensibiliser contre les incivilités et valoriser les « bonnes attitudes » autour d'un projet Fair-Play

Objectif :

100 % des équipes engagées en championnat -15 participe à ce challenge

Déroulement :

La formule du tournoi reste modifiable en fonction du nombre d'équipes engagées en -15 filles.

4 dates sur toute la saison : 27/28 sept, 18/19 octobre, 10/11 janvier et 6/7 juin.

1^{ère} date : tournoi de positionnement à 4-3 équipes (pas de poule géographique)

Match de 20 min

Suite à ces tournois, les équipes seront réparties challenge excellence (environ 12, 1^{er} de chaque poule et les meilleures deuxièmes) et le challenge honneur (environ 14 équipes).

2^{ème} date : tournoi à 4-3 équipes, match de 20 min

3^{ème} date : match sec, match de 2 x 15 min

4^{ème} date : match sec, match de 2 x 15 min

Projet Fair-Play :

Le projet s'articule autour des 7 valeurs du handball, au travers de trois actions mises en place pendant le challenge. Ces actions ont pour objectifs de valoriser les « bonnes attitudes » des joueuses, dirigeants mais également des parents. Malheureusement, lors des matchs il y a de plus en plus d'incivilité sur ou en dehors du terrain.

Il y a une augmentation des **comportements irrespectueux de la part d'adultes** lors des matchs de jeunes, ce qui nuit à l'esprit sportif et à la formation des jeunes joueurs. Des parents ou accompagnateurs peuvent se montrer très virulents, critiquant les décisions arbitrales ou même les performances des enfants. Ces comportements mettent une **pression inutile** sur les jeunes joueurs et

dénaturent le plaisir et les valeurs éducatives du sport. Certains jeunes arbitres ou joueurs, confrontés à ces attitudes, abandonnent prématurément leur engagement dans le handball.

Certains comportements incivils sont devenus tellement fréquents qu'ils sont parfois perçus comme « **normaux** » dans l'environnement sportif. Cette **banalisation** pose un problème structurel : sans action forte, ces attitudes risquent de s'enraciner davantage et de fragiliser les bases mêmes du handball, à savoir le respect, le fair-play et l'inclusion.

Les incivilités ont des **répercussions sur l'image globale du handball**. Elles dissuadent certains bénévoles, officiels ou même clubs de s'impliquer activement dans la discipline. À terme, cela pourrait affecter la dynamique de développement et la pérennité de ce sport, en particulier dans des territoires comme le Nord où le handball est profondément ancré.

Voici les 7 valeurs et les attitudes positives en lien :

- **Solidarité** : **Réconforter** un coéquipier en difficulté, **Rester uni** dans la défaite, se comporter comme un **remplaçant exemplaire**
- **Engagement** : être un **capitaine exemplaire**, **contribuer à jouer** tout le match même largement mené
- **Combativité** : avoir le **gout de l'effort** et du dépassement de soi, **être volontaire** pour prendre ses responsabilités (tir, duel, défense), **faire preuve de ténacité** au sein de son équipe
- **Respect** : contribuer à la **bonne entente** au sein de l'équipe, reconnaître les **belles actions** de l'adversaire, **appliquer les consignes** de l'éducateur ou de l'arbitre
- **Convivialité** : **saluer** ses adversaires et les officiels avant et après la rencontre, contribuer à une **ambiance agréable**
- **Esprit Sportif** : partager des émotions **sans exubération** avec ses partenaires, **encourager** son équipe de façon positive, pratiquer son sport dans un **état d'esprit positif et éthique**.
- **Tolérance** : **Minimiser l'erreur** d'un partenaire, **accepter** d'être remplacé, **favoriser l'acceptation** de l'erreur arbitrale.

La première action qui sera mise en place lors des 4 dates est : le carton vert.

Lors de chaque match, deux observateurs du club recevant seront désignés (arbitre, responsable de salle, officiel de table, dirigeants). Ces observateurs ont la possibilité d'attribuer à l'issue du match un carton vert symbolisant une attitude issue des 7 valeurs (possibilité de ne pas décerner). La désignation se fera à haute voix devant les deux équipes et le public pour valoriser cette attitude positive. Les deux observateurs seront désignés avant le match et présenter lors du protocole.

La deuxième action est la modélisation d'une création représentant les valeurs du handball. Les équipes présenteront lors de la dernière journée (6/7 juin) leur conception. Il y aura une élection de la plus originale et représentative des valeurs. Tout au long de cette journée, les équipes pourront voter pour toutes les équipes de son challenge (sans voter pour la sienne). Les lauréats seront présentés lors de l'assemblée générale.

L'objectif de cette action est de réunir les joueuses d'une même équipe et les amener à réfléchir sur ces notions de fair-play et de valeurs. C'est également un temps supplémentaire pour favoriser la communication, l'échange et la création au sein des équipes.

La troisième action concerne le public. Ce serait l'occasion de mettre à l'honneur les supporters ayant une « bonne attitude ». Des personnes neutres, comme un élu et/ou un salarié du comité et les suiveurs d'arbitre, seront en charge de désigner à la fin de chaque tournoi le public ayant le meilleur état d'esprit. Pour faciliter l'identification des parents supporters d'une équipe, il peut être envisagé de porter une couleur distinctive de son équipe ou un objet comme un bracelet, écharpe etc... ou de se grouper au même endroit dans les gradins.

Mise en place d'un vote lors de la dernière journée pour élire « le public en or » rencontré lors des 4 dates du challenge. Chaque équipe pourra désigner les supporters, ils seront mis à l'honneur au moment de l'assemblée générale.

Règlement :

Article 1 – Le challenge est exclusivement réservé aux clubs ayant au moins une équipe inscrite en championnat départemental nord, catégorie -15 féminin. L'inscription est gratuite. Le challenge est mis en place, après la création des championnats départementaux par la COC.

Article 2 - Il est soumis à l'application des règlements fédéraux.

Article 3 – Un tirage au sort est effectué en commission d'organisation des compétitions pour les équipes pour le premier tour de la compétition. En cas de nombre impair, un exempt est ajouté lors du tirage.

Article 4 – Le premier tiré reçoit quel que soit son niveau de jeu. Si impossibilité d'accueil, une demande est faite aux autres clubs de la poule.

Article 5 – Sur les feuilles de match, il est possible d'inscrire 12 joueuses.

Article 6 – En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il y a tir au but dans les conditions prévues ci-dessus à l'article 3 du règlement particulier des compétitions départementales.

Article 8 – Une licenciée ayant évolué au moins 3 fois en championnat ou coupe de niveau supérieur (région ou national) ne peut plus jouer en challenge.

Article 9 – L'arbitrage des matchs sera effectué par un arbitre du club accueillant pour les deux premiers tours. Les deux derniers tours de compétition, les arbitres seront désigné par la CTA, ceci dans la mesure des disponibilités des arbitres.

Article 10 – Un match est perdu avec amende si : - Forfait de l'équipe à moins de 2 semaines avant la rencontre ; - Non-respect du règlement des compétitions.

Article 11 – Le non-respect de ce règlement entraîne la mise hors compétition du ou des club(s) avec amende prévue.

Article 12 – Lors des deux premiers tours, les temps de jeu seront les suivants : Durée de jeu 20 min – Pause à la mi-temps : 5 min – Temps de pause entre les matchs : 10 min

Article 13 – Lors des deux derniers tours, les temps de jeu seront les suivants : Durée de jeu 2 x 15 min – Pause à la mi-temps : 5 min – Temps de pause entre les matchs : 10 min

Article 14 – En cas d'égalité en fin de tournoi, le classement sera établi selon les conditions ci-dessous pour les équipes concernées :

- 1 – à la meilleure différence de buts ;
- 2 - à la meilleure attaque (+ de buts marqués) ;
- 3 - à la meilleure défense (- de buts encaissés).

S'il y a toujours égalité, la COC59 statuera pour définir le classement.

Article 15 - Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la COC59. Les décisions prises pourront être contestées dans le respect de la procédure du traitement des litiges & réclamations.

ANNEXE 1 – Extraits de règlement fédéral 94 MODIFICATION DE DATE, D’HORAIRE ET/OU DE LIEU D’UNE REN-CONTRE 94.2 Qualification en cas de modification de date 94.2.1 ——— Dans le cas d’un match différé, les joueurs non qualifiés à la date initiale, en référence aux règles de qualification, peuvent jouer à la date de remplacement. Il en est de même pour les joueurs suspendus disciplinairement à la date initiale, qui peuvent évoluer à la date de remplacement à la condition d’avoir effectivement purgé avant cette date l’intégralité de leur suspension disciplinaire. 94.2.2 ——— Les joueurs ayant joué en championnat dans une autre équipe à la date initiale, peuvent participer aux rencontres différées dans le respect de l’article 95.1. 94.2.3 ——— Si le match a été avancé, les joueurs qui ont participé peuvent prendre part à une compétition se déroulant lors de la date initialement prévue, dans le respect de l’article 95.1. 94.2.4 ——— Dans le cas où, à la suite d’une décision officielle, un match doit être rejoué, les dispositions des points précédents sont applicables. 95 PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS 95.1 Participation d’un joueur sur une même semaine de compétition En championnat national, régional, départemental, les joueurs jouant dans une autre équipe que l’équipe première du lundi au dimanche ne peuvent pas jouer avec l’équipe première pendant ce même laps de temps. Réciproquement, les joueurs évoluant en équipe première du lundi au dimanche ne peuvent pas évoluer dans une autre équipe pendant ce même laps de temps s’ils ont participé à une rencontre officielle de championnat national, régional, départemental sauf disposition particulières (phases finales sur une même journée ou sur un même week-end). Un joueur pourra disputer sous les couleurs de son club plusieurs rencontres dans une même semaine de compétition (lundi au dimanche), s’il s’agit d’épreuves de nature différente (championnat vs coupe vs tournoi, etc.). Les dispositions spécifiques applicables aux équipes “réserve” des clubs dont l’équipe première évolue en LNH (D1 ou D2) sont fixées par l’article 5 du règlement particulier des compétitions nationales. En cas de méconnaissance des dispositions du présent article le match de niveau de jeu inférieur, ou de catégorie inférieure si niveau équivalent, est donné perdu par pénalité par décision de la COC.